



OL-GD 30/09/2019

Conseil Municipal du 8/07/ 2019. Compte rendu sélectif des points de l'ODJ (complément au PV officiel) et des questions post ODJ (BVV et habitants).

A- Points ODJ municipal

-2° Voie verte 3^{ème} tronçon d'aménagement de la RD 909a, conventions financières et d'entretien. Programmation 2019-2021; Coût estimé occupation voirie municipale: 300 772 €. 1 vote contre (coût trop élevé et inutile vs tracés routes existantes des plages - du bas)

- 3° Convention de suivi technique pour les ouvrages du merlon et des filets de sécurité de la **falaise du Biclop** : une convention établie avec RTM pour la période 2020-2022 (15 k€).

- 4° Travaux de sécurisation du Nant Barast (torrent descendant su col des Contrebandiers sur le Pont Saint Clair, défilé de Dingy) : coût de 1.750 € réparti sur les trois communes : Veyrier, Alex, Grand Annecy.

-5° Tarifs restaurant scolaire... 1 vote contre du fait du déficit de 150 000€, au frais des contribuables, depuis la reconduction du prestataire.

- 7 et 8° augmentation de heures supplémentaires pour les agents (municipaux) suite à la réduction du temps de travail et recrutement de sauveteur(s) sur les plages (gratuites, y compris non-résidents NDLR).

-10, 11° : nouvelles acquisitions de parcelles en zone de risques naturels (20465€) à un prix très supérieur à l'évaluation des domaines (1€ /m2 vs 30 centimes). Au total, la dépense pour les contribuables représenterait environ 200 000€ depuis 5 ans, comme le fait remarquer un conseiller.

-12 Sinistre chemin de Beauregard (en 2016) : protocole signé avec Eurovia (filiale de Vinci). Du fait du coefficient de vétusté de la partie de voirie sinistrée et des travaux supplémentaires décidés par la mairie en aval et en amont, le coût total atteint 315 912€ TTC, dont 10% au frais de la commune.

-14° création d'un poste pour l'école maternelle

- 15° Création d'un poste supplémentaire (en sus des 4 actuels) pour la plage (gratuite) de la Brune, du 29/06 au 1/09, de 11H à 18h.

B- Questions BVV (OL et GD)

- Chemin de Beauregard : quid portique (= limitation hauteur pour véhicules trop lourds) et installation en sus de barrière avec digicode ? outre le coût important (plusieurs milliers d'€) **ce chemin n'est pas privatif** (pas plus que les route du Mont Veyrier ou de la Corniche NDLR) Réponse : la barrière avait été installée à titre de précaution (i avait été fait cas du délestage travaux voie verte ? NDLR) ne sera pas utilisée et aucun riverain ne dispose du code/clé.

- Arbres CD 909a. La végétalisation fait partie de la solution du réchauffement climatique (cf. Lausanne, Paris...), le CD 74 s'était engagé à replanter un alignement d'arbres (cf. légalité, confort des piétons... captage CO2, esthétique) ? Réponse : la Mairie l'autorisera. BVV est à disposition pour travailler ensemble à l'optimisation des solutions.

-Bus des pages et navettes lacustres : BVV se félicite de la mise en place de la réponse à une demande de plusieurs années (cf enquête mobilité TC de 2014-5) et en fera la communication (flyers...), en espérant le succès et l'amélioration à la rentrée des TC, conformément aux travaux du PDU et la promesse du président Rigaut au Président de BVV.

- Port : sinistre. BVV rappelle sa suggestion de limiter au port de Veyrier-du -lac, peu protégé, le poids trop élevé des nouvelles embarcations (cf ballast) et leur prise au vent sur des chaînes de fond trop faibles initialement conçues pour des barques et petits bateaux (nous l'avions déjà été signalé il y a 2 ans). Il y a aussi trop fréquemment de grosses vagues créées au large par les « nouveaux » usages et qui tapent dans les pontons. « Small is beautiful »

- Echafaudage clocher ? Réponse Maire : changement de couverture et zinguerie, petits désordres vus sur le toit. Réfection du clocher de l'église : coût de 38 950 €

- Routes de la Corniche et Mont-Veyrier, quid taille arbres et arbustes entravant la circulation, en particulier vers les champs ? Réponse : on aurait pu laisser pour ralentir la circulation, comme demandé par une association, mais les arbustes seront enlevés.

- Mobilité et plan de circulation. BVV rappelle son projet d'actualisation des contributions et recommandations faites lors de sa « Prospective Urbanistique 2020 », puis lors du PLU et propose à la Mairie de travailler ensemble sur ce dossier. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des flux et des voiries de la communes (haut, bas, centre et transversales), les différents besoins des gens (pendulaires...) ceux des piétons, des cyclistes, des automobilistes, les VI et les TC, avec une priorité aux habitants de la commune et de la rive Est, et une recherche d'alternatives aux trafics de transit (destruction des sites, de la qualité de vie des habitants, pollutions, nuisances sonores, dangerosité...)

C- Intervention de C. Viaux, Présidente d'une association des routes du Mont Veyrier et de la Corniche.

Après plusieurs échanges et questions de Madame le Maire, cette dernière s'interroge sur les statuts (déposés ?) et leur préambule (cf « promotion » ?), l'absence, semblerait-il, d'une assemblée générale constitutive, le nombre d'adhérents effectifs (cotisants) après les démissions (dont celle de la vice- Présidente) : 3 ? 30 ? sans qu'il puisse lui être répondu.

La Mairie va se renseigner à la Préfecture. Des travaux ont déjà été réalisés par la commune et la convention prévue en septembre avec le CEREMA reste en attente.

Un des 3 adhérents de cette association, alors non constituée, qui était intervenu lors de sa présentation à la réunion publique à la Veyrière il y a quelques mois en présence du Maire, des adjoints et de la Police municipale prend la parole pour annoncer sa démission et dénoncer le fonctionnement inapproprié de cette association, initialement de riverains, qui ne compterait plus de bureau.

→ Prochain conseil municipal public : 9 septembre 2019 (privé 2/09/2019)